

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 mars 2021

Le 19 mars 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François - MULLER Pascal, Adjoints au Maire

Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine - RICHERT Sabrina - SCHMIDT Christiane

MM. BAUER Alexandre - GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard - MATZ Mickael - STUDER Simon
ZOSSI Serge

Absents excusés : MM. MOSER Jacky ayant donné pouvoir à M. RINIE Jean-Luc - SEYLLER Marc

Date de convocation : 13 mars 2021

Date d'affichage : 25 mars 2021

Date de publication :

Ouverture de la séance à 20h00

Mme LUDMANN Anna est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

01 - Approbation du PV de la réunion du 19 février 2021

02 - Antenne télévision : compte administratif 2020

03 - Antenne télévision : compte de gestion 2020

04 - Budget Général : compte administratif 2020

05 - Budget Général : compte de gestion 2020

06 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte administratif 2020

07 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte de gestion 2020

08 - Plan Communal de Sauvegarde

**09 - Transfert de compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté de
Communes**

10 - Divers

01 - Approbation du PV de la réunion du 19 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Antenne télévision : compte administratif 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2020 du service Antenne.

VU la délibération du 26 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2020,
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal,
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant
quitté la séance,
après en avoir délibéré, décide :

d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Service Antenne.

03 - Antenne télévision : compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Antenne dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

04 - Budget Général : compte administratif 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2019 du service Général.
VU la délibération du 26 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,
VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2020,
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020,
Le Conseil Municipal,
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant
quitté la séance,
après en avoir délibéré, décide :

d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Service Général.

05 - Budget Général : compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Général dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

06 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte administratif 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2020 du service
Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.
VU la délibération du 26 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,
VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2020,
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal,
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant
quitté la séance,
après en avoir délibéré, décide :

d'adopter à l'unanimité le compte administratif du Service Lotissement Les Terrasses du
Kaltenbach.

07 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Lotissement Les Terrasses du
Kaltenbach dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, n'appelle ni
observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

08 - Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde, tel qu'il a été présenté par le Maire, est adopté à
l'unanimité par les membres présents.

09 - Transfert de compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes

Vu l'article L1231-1 du code des transports,

Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire du 11 février 2021,

Le Conseil municipal décide :

* **de TRANSFERER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la
compétence facultative « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la
première partie du code des transports ;

* **de CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet
du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite
Pierre.

Adopté à l'unanimité

10 - Divers

Sous le point Divers, le Maire informe ses collègues :

- que M. ZIEGLER Pierre a donné son accord pour un droit de passage sur ses propriétés dans le cadre de la création d'un sentier de randonnée. Une convention va être signée en ce sens.
- qu'un abattage d'arbres aura lieu le long du Schüsselthal. Les containers à verre seront déplacés le temps des travaux
- que la chaine locale n'est pas encore fonctionnelle car il manque encore un adaptateur qui est actuellement en commande
- que le chantier de la fibre pour le raccordement de la rue Hohl et du Johannesberg suit son cours
- que l'antenne de téléphonie mobile est fonctionnelle
- qu'il a refusé à la SIBAR la proposition de rétrocession des logements sis 18 rue Principale à la commune
- que les arbres ont été coupés entre Rosteig et Wingen sur Moder conjointement entre les Services du Département et de la Commune
- que les lambris à l'école maternelle ont été remplacés
- que le sinistre « dégâts des eaux » de l'école maternelle sera pris en charge en partie par l'entreprise CCM
- que la directrice de l'école est actuellement en arrêt maladie, probablement jusqu'aux vacances d'été
- que l'agent communal a procédé à la pose de pierres près de la fontaine ainsi qu'au nettoyage de la rue menant au nouveau lotissement
- que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 9 avril 2021**